RAPPORT DE PRESENTATION DU SCOT DE LA VALLEE DE L'OISE

PROSCOT
Stratégies pour des territoires durables

Avec le concours financier

PICARDIE
LA RÉGION

Gestion du document

RÉFÉRENCES

Référence interne	RAPPORT DE PRÉSENTATION VALLEE OISE - pièce 1
Version.révision	2.0
Date	12/12/2013

RÉDACTION

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Perrine THEILLARD, Philippe PLANTAGENEST, Lisa VINASSAC, Didier DELZOR
Autres auteurs	Véronique BISSON
Contrôle qualité	Perrine THEILLARD

SUIVI DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Origine	Contenu
V1.01	17/06/2013	Version d'origine	Dossier d'arrêt
V2.01	12/12/2013		Dossier d'approbation

PROSCOT

Le présent document été réalisé sous l'égide du groupement « PROSCOT », pour le compte des EPCI du Pays du Saint-Quentinois

SOMMAIRE DU RAPPORT DE PRESENTATION (pièce 1)

Pièce 1/0a : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE SCOT

Pièce 1/0b : ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Pièce 1/1 : DIAGNOSTIC

Pièce 1/2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Pièce 1/3 : ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS MENTIONNES A L'ART. L. 122-1-12 et 13

Pièce 1/4 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PIECE 1/5 : PHASAGE

PIÈCE 1/6 : RESUME NON TECHNIQUE

RAPPORT DE PRESENTATION (pièce 1)

Pièce 1/0a :

EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE SCOT

PREAMBULE

Contexte législatif et objet

Le code de l'urbanisme, dans sa version actuelle, héritière de la Loi SRU, mais également de la Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », définit précisément le contenu du rapport de présentation du SCOT :

Article L122-1-1 du code de l'Urbanisme
(Créé par Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010)

« Le schéma de cohérence territoriale respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1.
Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables et un document d'orientation et d'objectifs. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. »

Article L122-1-2 du code de l'Urbanisme
(Créé par Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010)

«Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.
Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.
Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 122-1-12 et L. 122-1-13, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. »

Par ailleurs, *l'article L 121-10* du même code (chapitre commun aux SCOT, aux PLU et aux cartes communales) assujettit les SCOT à une évaluation environnementale :

> *«dans les conditions prévues par la directive 2001 / 42 / CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 juin 2001».*

Le présent document répond aux exigences de l'article L122-1-2 et justifie les choix ayant conduit à l'élaboration du P.A.D.D. et du D.O.O., ainsi que les objectifs chiffrés de consommation d'espace du SCOT.

Il participe du processus d'évaluation environnementale en continu, puisqu'il retrace l'analyse des impacts potentiels du projet sur l'environnement avant que celui-ci n'ait été décidé.

Des choix à double échelle

Le projet de territoire du Pays du Saint-Quentinois a été réalisé à deux échelles complémentaires :

- Celle de la **Conférence de Pays** (123 communes, plus de 130 000 habitants) : à cette échelle peut se déployer le positionnement du territoire, son équilibre interne, ses dynamiques par rapport à son environnement proche et lointain, les problématiques de transport et de déplacements, d'équipements structurants, et d'infrastructures tant humaines que naturelles.

- Celle de **chaque EPCI**, et donc de chaque SCOT, où, dans le cadre du « projet » du Pays, peut se décliner la contribution de chaque espace au développement général, et les objectifs des politiques publiques locales, portées par les communes ou les communautés, et qui traitent plus précisément du cadre de vie des habitants.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont en effet montré que les espaces du Pays du Saint-Quentinois sont divers, se comportent de façon souvent divergente mais peuvent constituer, pour chacun d'entre eux, un apport spécifique au développement de l'ensemble.

Les choix stratégiques à l'origine du P.A.D.D. et du D.O.O. s'inscrivent dans cette dimension de projet à double échelle, afin **d'allier enjeux globaux de développement du Pays et enjeux de proximité**, vécus comme solidaires mais différenciés.

En conséquence, les documents stratégiques du projet comportent des parties globales, et des parties locales adaptées aux enjeux spécifiques de chaque EPCI.

C'est pourquoi, la présente explication des choix retenus dans l'élaboration du projet du SCOT aborde le processus aux deux échelles :

- Le diagnostic / état initial de l'environnement et l'analyse des enseignements tirés de cette **phase exploratoire** adopte une approche commune, tout en pointant les complémentarités et différences de chacun des espaces correspondant à un EPCI.

- L'explication des débats et réflexions ayant mené au choix de la **stratégie du P.A.D.D.** s'appuie principalement sur une base globale, puisque les réflexions prospectives se sont menées dans le cadre de la conférence de Pays, et la comparaison des scénarios s'est réalisée à l'échelle pertinente du Saint-Quentinois dans son ensemble.

- La justification de **l'articulation du D.O.O.** avec les enjeux initiaux et la stratégie du PA.D.D. relève quant à elle d'une analyse appropriée au SCOT et à ses orientations spécifiques.

LES 5 SCOT DU PAYS DU SAINT-QUENTINOIS

(populations légales 2012)

SCOT DU PAYS DU VERMANDOIS

54 Communes, 31 862 habitants

SCOT DE L'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN

20 Communes, 72 579 habitants

SCOT DU VAL D'ORIGNY

4 Communes, 3 375 habitants

SCOT DE LA VALLEE DE L'OISE

27 Communes, 13 192 habitants

SCOT DU CANTON DE SAINT-SIMON

18 Communes, 9 004 habitants

PREMIERE PARTIE :

EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU P.A.D.D.

Les enseignements tirés de la phase de diagnostic

L'élaboration du SCOT est également marquée par les effets de la réforme territoriale, qui aboutit, notamment, à une modification du périmètre des SCOT du Pays du Saint-Quentinois.

Ceux-ci restent fondés sur les territoires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI – communautés de communes et d'agglomération), mais ces EPCI connaissent un regroupement entre la Communauté de Communes du Val d'Origny et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise, effectif au 01/10/2014.

Compte-tenu des délais d'arrêt et d'approbation, les SCOT du Pays Saint-Quentinois seront réalisés sur chacun des périmètres d'EPCI existant avant cette date (soit 5 EPCI dans le Pays).

Les enjeux transversaux du diagnostic

En conclusion des différents chapitres sectoriels et transversaux du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du SCOT, il convient de rassembler les enjeux soulevés dans l'ensemble de ces documents, afin d'évaluer le « champ des possibles » laissé aux SCOT pour fixer les objectifs des politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement.

Conformément à l'esprit de la Loi S.R.U., renforcé sur ce point par le « Grenelle Environnement » et ses traductions législatives et réglementaires, il apparaît opportun d'exposer ces enjeux, qui ont été examinés analytiquement dans chaque chapitre thématique, de façon à la fois synthétique et transversale, c'est-à-dire en favorisant les interactions et les convergences.

Les tableaux des pages suivantes résument les principaux éléments de ces enjeux, répartis en **sept thématiques transversales**.

Ces enjeux dessinent bien souvent « en creux », des orientations possibles, mais ils laissent une très large marge de décision et de choix stratégiques aux EPCI responsables de l'élaboration des SCOT pour déterminer leurs projets de territoire.

Modes de développement

Le mode de développement du Pays du Saint-Quentinois est marqué par une crise économique de long terme, dont les effets démographiques et sociaux sont de grande ampleur.

Situé dans un espace médian, entre Ile-de-France et Nord-Europe, le Pays du Saint-Quentinois ne peut s'appuyer que faiblement sur les dynamiques externes.

Cependant, dans la dernière période, un rebond économique et une stabilisation démographique sont perceptibles, malgré l'importance dans le territoire, de la crise financière et économique mondiale actuelle.

Ces évolutions récentes sont extrêmement fragiles et présentent des profils très différents selon les secteurs du territoire.

Une réalité économique plus performante s'affirme dans l'agglomération de Saint-Quentin, tandis qu'une croissance plus résidentielle se fait jour dans le sud du territoire.

Au total, le développement reste cependant déséquilibré, les éléments de durabilité (organisation unipolaire autour de l'agglomération de Saint-Quentin, actions environnementales importantes, amélioration des services et équipements) étant contrebalancés par une situation de précarité sociale et économique.

Gestion de l'espace

Dans un territoire rural, où les zones agricoles représentent plus de 85 % des surfaces, la gestion de l'espace n'a pas été au centre des préoccupations jusqu'à une période récente.

La relative faiblesse des développements résidentiels n'a pas fait obstacle à une consommation d'espace qui demeure modeste comparée à d'autres territoires, mais qui enregistre une consommation unitaire (par nouveau logement) loin d'être négligeable.

Les surfaces à destination économique sont relativement importantes, avec une offre non occupée en accroissement sensible.

La préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers est une donnée incontournable du SCOT.

La conciliation entre les besoins du développement économique et résidentiel et la préservation du cadre de vie qui rendent l'attractivité possible, est une question cruciale à l'échelle du territoire.

Elle confronte cependant le territoire au besoin de maîtriser et d'organiser l'évolution de son espace, autour de l'architecture de ses villes, de ses bourgs et de ses villages, dans une perspective qualitative venant en soutien de son attractivité.

L'équilibre du territoire

L'équilibre du territoire, c'est d'abord l'équilibre global avec une économie encore insuffisamment créatrice de richesses, et des éléments de précarité de niveau élevé et en accroissement sensible.

Dans ce cadre, l'équilibre urbain reste un enjeu fort tant pour l'agglomération de Saint-Quentin que pour les secteurs plus ruraux.

Le territoire dispose d'un maillage dense d'équipements et de services, au premier chef desquels il faut compter le pôle universitaire de Saint-Quentin, ce qui constitue un atout important, mais la répartition de ces aménités reste marquée par l'importance du pôle de Saint-Quentin et par la difficulté de maintenir le maillage des bourgs en-dehors de l'agglomération.

Le mode de développement contraint a donc créé une situation incertaine sur le plan de l'organisation interne du territoire, qui constitue cependant une des ressources indispensables à son équilibre et à son rayonnement, tant économique et résidentiel.

Le rôle des différents pôles au sein du territoire sera une des questions essentielles dans l'optique de l'utilisation des complémentarités des différents espaces et secteurs du territoire en vue du développement de l'ensemble.

L'économie des flux

Si le territoire n'est plus enclavé sur le plan des infrastructures, si le projet du Canal Seine-Nord Europe est de nature à replacer le Pays du Saint-Quentinois au centre d'un faisceau de flux économiques de grande ampleur, la situation actuelle est marquée par un relatif isolement économique du Pays, qui apparaît comme une « île » au sein d'un espace de basse pression, entre Ile-de-France et Nord-Pas de Calais.

La question de la transition économique, d'un complexe industriel qui compte des entreprises performantes, mais dont le réseau local d'appui, de sous-traitance et de fertilisation est limité, vers un système inséré dans les flux de marchandises et d'information à l'échelle européenne, est posée avec acuité.

Dans ce contexte, les éléments de tertiarisation, de formation supérieure, de développement des emplois métropolitains supérieurs constituent des « signaux faibles » d'une évolution positive à l'œuvre dans la dernière période.

Ces évolutions sont surtout sensibles dans l'Agglomération de Saint-Quentin, et l'irrigation des secteurs économiques ruraux est encore limitée, l'équilibre du développement à l'échelle du Pays étant un des grands enjeux du SCOT.

La liberté de choix

La liberté de choix des habitants du territoire est évidemment liée à leurs niveaux de revenus, faibles par rapport à la moyenne régionale, qui est pourtant une des plus basses de France.

Cette réalité se double d'une grande importance des revenus de transfert (retraites et aides diverses) dans le financement des ménages du territoire, avec une interrogation sur les niveaux de revenus de ces catégories dans le futur.

Les parcours résidentiels sont rendus malaisés par la croissance du parc, malgré une diversité des logements.

La mixité générationnelle bénéficie cependant d'un vieillissement relativement limité par une natalité encore importante.

La diversité du marché de l'emploi et le nombre d'activités reste particulièrement faible à l'échelle du Pays, ce qui se marque par une « évasion démographique », en particulier des jeunes actifs.

L'accès aux services et aux commerces, c'est-à-dire aux « aménités » du territoire est assurée au travers de l'agglomération de Saint-Quentin, et de façon beaucoup moins nette par les autres polarités du territoire.

La qualité du cadre de vie

Le cadre de vie, qui résulte d'une combinaison spécifique des atouts environnementaux et paysagers, de la qualité des espaces agricoles, naturels et forestiers, de l'ambiance des villes, des bourgs et des villages, et des services disponibles, présente des potentiels importants, qui sont cependant insuffisamment valorisés à l'heure actuelle.

Cependant, le lien entre attractivité et qualité paysagère, environnementale et du cadre de vie est un élément fondamental d'explication de l'évolution positive récente de certains secteurs du territoire.

Dans ce contexte, la place de l'environnement et du cadre de vie est essentielle à un rebond du territoire, dans un contexte où la pression anthropique sur les milieux naturels reste faible, quoique en évolution sensible, qui doit conduire à une attention soutenue.

La prévention des risques

Si les risques technologiques sont localisés, le territoire est concerné par plusieurs formes de risques naturels : inondation, coulées de boue et mouvements de terrains.

Certains d'entre eux impliquent des contraintes fortes d'aménagement, qui sont cependant localisées (vallées).

Les risques territoriaux sont pour l'essentiel ceux de la capacité à allier préservation des équilibres, des espaces naturels, agricoles et forestiers, avec la valorisation environnementale, économique et, le cas échéant, touristique, du territoire, dans une optique développement durable répondant aux besoins de toutes les populations.

L'occupation du sol en 2007
Sources : CR de Picardie
Centre Biologie, 2010

Le point de départ de la réflexion : une analyse des forces et des faiblesses du territoire

Faiblesses	Forces
Un certain isolement dans le nord-est français	Un positionnement général excellent à l'échelle européenne, la desserte autoroutière
Une économie insuffisamment diversifiée, encore trop peu créatrice d'emploi et un taux de chômage élevé	Un équilibre habitat-emplois qui se redresse à la suite d'une timide reprise économique
Des infrastructures et des mobilités limitées en-dehors de Saint-Quentin	Un éventail d'attraits (urbains, ruraux, paysagers, etc...) à l'échelle du Pays
Un niveau de formation particulièrement faible	Une proportion de jeunes élevée, comme souvent en Picardie
Un fort déficit d'image et de notoriété.	Un début de ré-démarrage de la croissance démographique après une forte hémorragie et donc un renouveau de l'attractivité.

Une attractivité et des atouts géographiques ?

Le « premier cercle » de proximité comprend Cambrai (éloigné de 36 km à vol d'oiseau), Tergnier (21 km), Laon (39 km), Noyon (35 km).

Le « second cercle » comprend des agglomérations importantes : Amiens est à 72 km, Reims à 83, Compiègne à 58, Valenciennes à 59 km, Lille à 89…

La frontière belge est à 35 km du nord du Pays du Saint-Quentinois. St-Quentin est à équidistance de Paris (129 km) et de Bruxelles (134 km). Le Pays du Saint-Quentinois occupe une place médiane sur l'axe Paris ⇔ Bruxelles.

Plus généralement, on peut estimer qu'environ 30 millions d'habitants résident dans des territoires situés à moins de 150 km du Pays, et que la zone de chalandise potentielle, à moins d'une journée de camion ou de train, compte près de 200 millions d'habitants

Les différents scénarios d'évolution analysés

La phase prospective dans le processus de SCOT

Dans ce contexte économique difficile, marqué cependant par des « signaux faibles » d'amélioration, la question fondamentale pour le projet du territoire est d'identifier les **leviers du développement territorial.**

L'analyse prospective menée au cours du processus de SCOT a visé à proposer des «futurs» possibles du territoire à long terme pour faciliter l'émergence du «projet» du territoire : il s'agit avant tout d'un exercice exploratoire permettant à chacun de s'exprimer en-dehors des questions habituellement traitées par les élus, dans une perspective de projection à l'horizon 2030.

La prospective a donné lieu à des **scénarios contrastés** à 20 ans : aucun de ces scénarios probables n'a de vocation à être appliqué, mais les débats qu'ils ont suscité ont permis d'exprimer clairement les attentes du territoire et, par ce biais, de cerner les contours d'un «scénario choisi» ou «souhaitable», base du PADD du SCOT.

Pour construire ces scénarios, les élus se sont appuyés sur l'analyse de différentes variables :

- Des variables d'évolution interne (variables endogènes)
- Des variables externes (exogènes) : évolutions régionales, Grand Paris, Grenelle 1 et 2, etc…
- l'ensemble a été traité pour définir des priorités, des liens de dépendance - quelles variables influencent ou sont influencées ? - et une hiérarchisation.

Certaines variables se sont alors dégagées comme des **variables « pivot »** de l'évolution possible du territoire à 2030 :

- Le niveau d'attractivité du territoire, avec ses pré-requis ou ses conséquences en termes d'emploi et d'emploi qualifié, de formation, de tourisme, de mobilité, de logement, de loisirs, d'environnement et de cadre de vie;
- Le positionnement du Pays vis-à-vis de la Picardie et de l'Ile-de-France;
- L'équilibre interne du territoire du Pays, avec la mise en évidence de vocations différenciées selon les EPCI, et l'importance des infrastructures, notamment internes;

C'est finalement la **combinaison de ces variables pivot** qui a conduit à des thèmes et à des scénarios contrastés :

- Un scénario «1», ou «scénario au fil de l'eau», qui montre les conséquences du maintien des «tendances lourdes» du territoire à long terme;
- 3 scénarios alternatifs qui se fondent sur :
  - Un projet global à l'échelle de la Conférence de Pays.
  - Des déclinaisons orientées vers la mise en évidence de la contribution propre de chaque EPCI/SCOT à la mise en œuvre du projet global.
  - Une prise en compte – à des niveaux différenciés – de l'évolution récente plutôt positive de la population et des emplois.

Il est nécessaire de retenir à cette étape les points suivants :

Ces scénarios poussent à l'extrême un «angle» ou un «point de vue» sur le développement du Pays du Saint-Quentinois.

Si ces scénarios apparaissent comme «probables», ils ne sont pas forcément tous «désirables» ou «souhaitables».

Naturellement, dans ce qui sera retenu, plusieurs objectifs coexisteront et il s'agira bien de créer un scénario nouveau, un «scénario choisi», répondant aux tendances lourdes d'évolution du territoire, mais surtout aux souhaits des élus, dans le cadre des contraintes existantes.

Discussions & débats :

constats
envies
atouts
opportunités
faiblesses
risques

Hiérarchisation :

positionnement

tonalité du développement économique et résidentiel

mise en valeur territoriale

Agencement des différentes variables et construction des scénarios selon les variables-pivôt:

attractivité
mode de développement
positionnement
formes urbaines

Les facteurs d'évolutions qui influent les scénarios

La construction des scénarios fait appel à des variables portant sur la démographie, le logement, l'économie.

Démographie

Les projections démographiques différent suivant l'importance donné au vieillissement et la capacité du territoire à attirer de nouveaux habitants ou du moins les conserver. Elles tiennent compte de la situation observée des périodes précédentes et des tendances lourdes définies notamment par l'INSEE.

Logement

La détermination des besoins en logements est directement liée aux projections démographiques mais repose également sur des variables propres. Ainsi, l'évolution des modes de vie et le vieillissement de la population aboutissent à avoir au global moins de personnes par logements, soit une taille des ménages qui va poursuivre sa diminution. L'évolution du nombre de logements vacants et de résidences secondaires ainsi que le niveau de rénovation influent également les projections.

Économie

Les projections économiques sont déterminées en cohérence avec les objectifs démographiques. En effet, les hypothèses de population active sont déterminées en lien avec celles de l'emploi et du chômage, sur la base des tendances observées et de la place donnée au développement économique dans la stratégie du territoire.

Environnement

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.
Pour chacune des six catégories, la modélisation des effets probables du scénario sur l'environnement a tenu compte de variables d'appréciation globale, appréciables en fonction des scénarios, et répondant aux enjeux environnementaux majeurs sur le territoire. Cette analyse ne se veut pas exhaustive, comme l'est par la suite l'évaluation environnementale pendant la phase DOO :

1. Cadre de vie
   - Qualité des paysages urbains
   - Protection/dégradation des paysages naturels
2. Pollution
   - Degré de maîtrise de l'urbanisation au regard de la présence de sites pollués
   - Amélioration ou détérioration des systèmes d'assainissement (capacités d'investissement au regard du niveau de développement)
3. Biodiversité
   - Degré de fragmentation spatiale
   - Degré d'intégration environnementale dans l'urbanisme
4. Ressources
   - Niveau de sollicitation de la ressource en eau
   - Niveau de consommation énergétique et capacité de production à partir d'énergies locales renouvelables
5. Risques
   - Implantation probable d'activités à risques
   - Augmentation prévisible des risques d'inondation
   - réactivité du territoire face à l'évolution des risques
6. Santé
   - Dégradation/amélioration de la qualité de l'air (transports, réhabilitation du bâti ancien)
   - Dégradation/amélioration de la qualité de l'eau potable

En phase de projection et de scénarios, il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution : par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.

Scénario 1

Le scénario tendanciel d'une évolution ambivalente du Pays Saint-Quentinois

⇨ Un scénario «au fil de l'eau»

Vue générale du scénario

En 2030, le Pays Saint-Quentinois a connu une certaine croissance démographique, avec l'arrivée de populations plus jeunes, provenant surtout de l'Oise et de l'Ile-de-France.

Cependant, l'économie locale a peiné à se diversifier, avec un affaiblissement industriel mal compensé par le tertiaire, et une concurrence accrue des pôles extérieurs (Lille, région parisienne, Compiègne, Amiens, voire Cambrai).

La tonalité du territoire est devenue plus résidentielle, sur la base d'un aménagement opportuniste et peu qualitatif, appuyé sur la venue de ménages surtout attirés par des prix fonciers moindres.

Ce scénario, qui n'est pas du tout un scénario-catastrophe, mais un scénario de «croissance molle» aboutit néanmoins à une fragmentation du territoire, le sud et l'ouest du territoire bénéficiant du développement résidentiel de façon beaucoup plus nette.

La population

On assiste à une inflexion de la tendance observée depuis les années 80, avec un redémarrage progressif de la croissance démographique, stimulée par l'arrivée régulière de ménages plus jeunes, avec enfants, ce qui limite le vieillissement relatif de la population, les seniors (+ de 60 ans) ne dépassant pas, en 2030, 30 % de la population.

La proportion d'actifs augmente avec le rajeunissement de la population. Le taux de chômage baisse en lien avec la progression démographique, mais le nombre d'emplois créés – essentiellement dans les commerces et les services : de l'ordre de 150 emplois par an à rapprocher de + 110 en moyenne depuis 10 ans - est trop faible pour maintenir la capacité productive du territoire, qui devient peu à peu un territoire résidentiel, dont la croissance est liée à la construction de nouveaux logements ...

L'aménagement et l'équilibre du territoire

La croissance résidentielle est marquée par la concentration du développement dans l'agglomération de Saint-Quentin, et dans le sud et l'ouest du territoire, qui aboutit à une plus grande diversité de l'habitat (avec, par exemple, 33 % de logements collectifs).

Il faut néanmoins construire 4 750 logements pour loger la population, soit environ 250 par an, à peu prés autant que dans la moyenne des 10 dernières années.

Cette évolution résidentielle se réalise sur une base qui reste assez consommatrice d'espace, bien que la taille des parcelles continue à diminuer : pour créer les logements nécessaires, compte tenu du renouvellement urbain, il faudrait affecter environ 200 Ha. (10 Ha. par an) au développement résidentiel.

Activité et emploi	*taux*	***nombre***
Activité 2010	*0,44*	**57 500**
Activité 2030	*0,48*	**64 320**
Chômage 2010	*0,16*	**9 000**
Chômage 2030	*0,12*	**7 718**
Actifs occupés 2010		**48 500**
Actifs occupés 2030		**56 602**
Emploi 2010	*0,99*	**48 000**
Emploi 2030	*0,90*	**50 941**
Emplois en plus		**2 941**
Emplois en plus par an		**147**
Emplois dans le tissu urbain	*0,25*	**735**
Emplois en ZAE	*0,75*	**2 206**
Emplois à l'hectare (ZAE)	*18,00*	
Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)		**123**

L'environnement

Le point d'entrée de ce scénario n'est pas la préservation ou la valorisation de l'environnement, mais le caractère plus résidentiel du territoire crée une attention plus soutenue pour les questions de santé et de cadre de vie, tandis que l'environnement (biodiversité notamment) pâtit de la fragmentation du territoire..

- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative

Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du projet de territoire sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.

Il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution : par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.

Scénario 1

Le scénario tendanciel d'une évolution ambivalente du Pays Saint-Quentinois

Scénario 2

Le scénario alternatif d'une ambition économique

⇨ Un scénario de spécialisation et d'intégration

Vue générale du scénario

En 2030, le Pays Saint-Quentinois bénéficie de ses choix, opérés dans les années 2012/2020, de concentrer ses investissements dans une stratégie de diversification économique, axée sur une série de niches reliant son passé industriel à la «montée en gamme» des activités d'ingénierie, de conseil, de production de biens intermédiaires, de recherche et de développement, et de nouvelles technologies, soutenues par un investissement important dans le développement de parcs d'activité spécialisés.

Dans un premier temps, cette stratégie assumée par les élus du Saint-Quentinois s'est concentrée sur l'agglomération de Saint-Quentin et sur les abords de l'A26, avec un accompagnement en termes de résidentiel de qualité, dans l'agglomération et dans le sud du territoire.

Dans un second temps, la relative réussite des filières économiques développées a permis à la fois un essaimage à l'échelle du Pays, la «masse critique» saint-quentinoise relayant le développement et la diversification des industries traditionnelles, notamment dans le sud du territoire, et un développement résidentiel atteignant l'ensemble du Pays, qui s'est doté de moyens d'intervention forts, dans une perspective de regroupement territorial.

La population

La population croît légèrement en début de période, puis plus fortement après 2020, sous l'action conjuguée du développement économique qui attire des jeunes ménages actifs et de l'extension de ce développement aux secteurs ruraux du Pays. Les seniors représenteraient, en 2030, 28 % on croît de la population.

L'emploi et l'économie

Le point fort de ce scénario est évidemment la création d'emploi (+ 650 emplois par an en moyenne), qui conduit à une forte réduction du chômage (malgré la persistance de situations d'extrême précarité), avec une création d'emploi plus «high tech'», plus souvent localisés dans le tissu urbain, mais également stimulée par des parcs d'activités spécialisés pour lesquels 300 hectares en tout seraient nécessaires....

L'aménagement et l'équilibre du territoire

L'évolution de la population demanderait la construction d'environ 4 400 logements sur la période, compte tenu d'un desserrement résidentiel (=diminution du nombre de personnes par logement) moindre que dans le scénario 1.
Dans ce cadre, pour une population supérieure à celle envisagée dans le premier scénario, le rythme constructif est cependant du même ordre...
Mais les besoins en surfaces d'urbanisation nouvelle seraient un peu moins forts (180 Ha. sur 20 ans) en raison d'une utilisation plus forte du tissu urbain existant (renouvellement urbain, dents creuses, réutilisation de friches, division de maisons, construction de petits collectifs sur 2 parcelles, etc...).

Activité et emploi	*taux*	*nombre*
Activité 2010	*0,44*	57 500
Activité 2030	*0,45*	63 000
Chômage 2010	*0,16*	9 000
Chômage 2030	*0,08*	5 040
Actifs occupés 2010		48 500
Actifs occupés 2030		57 960
Emploi 2010	*0,99*	48 000
Emploi 2030	*1,05*	60 858
Emplois en plus		12 858
Emplois en plus par an		643
Emplois dans le tissu urbain	*0,40*	5 143
Emplois en ZAE	*0,60*	7 715
Emplois à l'hectare (ZAE)	*26,00*	
Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)		297

L'environnement

L'environnement, dans ce scénario, n'est pas la préoccupation première. A terme, le développement économique crée néanmoins des ressources pour les collectivités, qui permettent d'envisager une meilleure valorisation.

- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative

Scénario 2

Le scénario alternatif d'une ambition économique

Scénario 3

Le scénario tendanciel d'un territoire inséré dans les flux

⇨ Un scénario de valorisation croisée des différences

Vue générale du scénario

En 2030, le Pays est atteint par des flux de population plus important, tant en provenance du desserrement de l'agglomération parisienne, de plus en plus fort, qu'en provenance de ménages étrangers, dans une perspective touristique ou résidentielle. La population a crû de manière importante, le développement étant stimulé par un positionnement qualitatif du territoire.

Le saint-quentinois est devenu essentiellement résidentiel, et connaît un fort développement des services à la personne, des équipements de loisirs, de culture, de transports collectif, qui viennent en appui d'une économie productive qui se renouvelle peu à peu, malgré des difficultés persistantes dans le secteur industriel.

La grande nouveauté, c'est que cette «vague francilienne» irrigue tout le territoire, le saint-quentinois parvenant à valoriser ses atouts et ses différences, sur la base d'une répartition organisée et de la mise en place d'une véritable ingénierie du développement, axée sur l'amélioration du cadre de vie.

Ce scénario n'est donc pas celui d'un territoire qui subit les flux externes, mais celui d'un espace qui s'organise pour accroître son attractivité dans une perspective d'équilibre interne entre ses différents secteurs.

La population

En 2030, la population a nettement augmenté, mais cet apport n'est pas uniquement constitué de jeunes ménages actifs; les arrivants sont également des ménages plus âgés, ce qui conduit en 2030 à une proportion de 35 % de seniors dans la population.

L'emploi et l'économie

L'emploi progresse, mais essentiellement sur la base des services à la personne, du commerce, de la construction, avec une forte présence au sein des villes et des villages.

De ce fait, le besoin d'espaces de parcs d'activité est limité à 180 Ha. Environ, sur la base d'une montée en gamme (richesse en emplois à l'hectare) liée au développement du tertiaire.

L'aménagement et l'équilibre du territoire

Cette nouvelle attractivité, récente, du territoire, se réalise dans des conditions organisées, mais où le principal atout est l'espace offert aux nouveaux arrivants.

Les logements collectifs sont moins nombreux, l'habitat moins diversifié, tout en restant de bonne qualité, et est principalement situé en secteur rural.

La consommation d'espace est donc très forte : les 11 500 logements (dont 300 résidences secondaires dont on imagine qu'elle refont leur entrée dans le territoire...) utilisent prés de 450 hectares sur 20 ans (22 Ha. par an, soit deux fois et demi la consommation du scénario 2).

Activité et emploi	*taux*	*nombre*
Activité 2010	*0,44*	57 500
Activité 2030	*0,46*	69 000
Chômage 2010	*0,16*	9 000
Chômage 2030	*0,11*	7 590
Actifs occupés 2010		48 500
Actifs occupés 2030		61 410
Emploi 2010	*0,99*	48 000
Emploi 2030	*0,94*	57 725
Emplois en plus		9 725
Emplois en plus par an		486
Emplois dans le tissu urbain	*0,55*	5 349
Emplois en ZAE	*0,45*	4 376
Emplois à l'hectare (ZAE)	*24,00*	
Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)		182

L'environnement

La pression sur l'environnement augmente avec la population et la consommation d'espace, mais les préoccupations du cadre de vie créent une tendance vers des politiques de préservation ciblée (paysages emblématiques, etc ...) correspondant à une nouvelle demande en termes de cadre de vie.

- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative

Scénario 3

Le scénario tendanciel d'un territoire intégré dans les flux

Scénario 4

Le scénario de l'ouverture du Pays Saint-Quentinois

⇨ Un scénario d'aménagement et de développement

Vue générale du scénario

En 2030, le Pays Saint-Quentinois a inversé son mode de développement : sur la base d'une stratégie de long terme, il est parvenu à développer ses infrastructures de déplacement, routières et numériques, ses services de transport, et à modifier certains comportements d'isolement et à développer son niveau de formation. Les exemples emblématiques de cette politique sont la rocade autour de Saint-Quentin, la gare TGV et les nouvelles liaisons routières vers Cambrai, Valenciennes et la Belgique.

Cette politique a été relayée par une coopération plus étroite des territoires, qui, comme le saint-quentinois, ont besoin d'émerger, entre l'Ile de France et le Nord-Pas de-Calais : un «arc médian», d'Amiens à Châlons-en-Champagne, a commencé à émerger, avec des conséquences en termes d'image, d'attractivité pour les professions intermédiaires et les cadres, et de développement plus qualitatif. Il n'est plus vrai qu'entre Paris et Lille, les potentiels de développement sont faibles...
Cette action volontariste a permis un développement important du commerce, notamment en équipement de la maison, de l'artisanat, et, plus généralement, de l'économie résidentielle, qui est parvenue, sur le long terme, à enrayer la tendance ancienne à l'affaiblissement du bassin d'emploi.

La population

Dans ce scénario, la population augmente, mais moins fortement que dans le scénario 3, avec cependant l'apport de jeunes actifs – et un taux de maintien des jeunes sur le territoire plus fort – ce qui réduit le vieillissement : en 2020, les seniors représentent 30 de la population totale...

L'emploi et l'économie

L'économie reste fondamentalement une économie productive, avec un développement de la e-logistique, des services aux entreprises, mais également avec un effet résidentiel marqué, notamment dans le domaine du commerce de centre-ville ou de centre-village, mais également dans des zones commerciales qui sont développées en périphérie.
Dans ces conditions il faut affecter 300 ha. environ (15 Ha./an) aux activités économiques et commerciales, dans le cadre d'une création d'emploi que l'on imagine soutenue...

L'aménagement et l'équilibre du territoire

Il faut construire 8 100 logements pour loger la population, avec un développement de la diversité de l'habitat, la reprise de constructions groupées ou collectives dans les villes et les bourgs, et une utilisation maximale du tissu urbain existant (dentes creuses, renouvellement urbain «spontané» ou privé ou d'initiative publique.
Dans ces conditions, la qualité des aménagements et de la construction aboutit à une certaine densité, et il ne faut plus affecter que 250 Ha. en extensions urbaines (presque la moitié des surfaces du scénario précédent) pour réaliser ces logements.

Activité et emploi	*taux*	*nombre*
Activité 2010	*0,44*	57 500
Activité 2030	*0,46*	66 700
Chômage 2010	*0,16*	9 000
Chômage 2030	*0,09*	6 003
Actifs occupés 2010		48 500
Actifs occupés 2030		60 697
Emploi 2010	*0,99*	48 000
Emploi 2030	*1,00*	60 697
Emplois en plus		12 697
Emplois en plus par an		635
Emplois dans le tissu urbain	*0,40*	5 079
Emplois en ZAE	*0,60*	7 618
Emplois à l'hectare (ZAE)	*25,00*	
Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)		305

L'environnement

Ce scénario est celui où l'environnement est le plus intégré aux modes de développement du territoire, avec un intérêt pour les questions du paysage, du cadre de vie, mais également de la qualité de l'eau et, plus généralement, pour les questions liées aux ressources naturelles.

- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative

Scénario 4

Le scénario de l'ouverture du Pays Saint-Quentinois

Comparaison des scénarios

Les scénarios d'évolution « probable » du territoire apparaissent comme des alternatives contrastées en termes de population, d'emploi mais également et surtout quant à leurs conséquences spatiales (consommation d'espace). Ils montrent la relation forte qui existe entre les hypothèses de développement et le « parti d'aménagement » qui, à la fois, sous-tend ces hypothèses et en permettent la réalisation.

En haut : hypothèses chiffrées des scénarios
En bas : graphique de l'évolution de la population du Pays selon les scénarios

Comparaison des scénarios	Population 2030	Evolution population 2030/2010	Logements à construire	Surfaces résidentielles (Ha)	Taux d'activité 2030	Taux de chômage 2030	Taux d'emploi 2030	Emplois à créer	Surfaces ZAE (Ha)
Scénario 1 : **au fil de l'eau**	134 000	2,29 %	4 749	198 Ha	48 %	12 %	90 %	2 941	123 Ha
Scénario 2 : **la croissance et l'essaimage**	140 000	6,87 %	4 416	182 Ha	45 %	7 %	105 %	12 858	297 Ha
Scénario 3 : **les influences lointaines**	150 000	14,50 %	11 465	457 Ha	46 %	11 %	94 %	9 725	182 Ha
Scénario 4 : **mobilité, modernité, affirmation**	145 000	10,69 %	8 096	253 Ha	46 %	9 %	100 %	12 697	305 Ha
Scénario retenu	*137 000*	*5,15 %*	*7 300*	*280 Ha*	*46 %*	*9 %*	*100 %*	*12 697*	*220 Ha*
Rappel valeur actuelle	***130 291***				***45 %***	***8 %***	***98 %***		

Le choix d'un scénario souhaitable pour le P.A.D.D.

Les éléments de choix pour un scénario souhaitable

Les éléments indispensables au choix

Cette analyse prospective comparative a permis, déjà, de révéler deux formes d'informations essentielles pour le territoire et dégagées par les élus.

Premièrement, plusieurs éléments ont pu être dégagés comme étant **indissociables et indispensables** pour la constitution du projet :

- *Le rythme du développement* : continuer sur la lancée actuelle ? Capacité à stimuler l'attractivité ?
- *Le rapport entre habitants et emplois* : quelle est la tonalité du mode de développement du territoire ?
- *L'équilibre interne du territoire* : un développement diffus ? Centré sur les villes et/ou les bourgs ?
- *La qualité de l'aménagement* : un aménagement qualitatif ou banal ? Une consommation d'espace liée à la qualité (variété des typologies résidentielles) ?
- *La localisation des activités économique et commerciales* : répartition à l'échelle du territoire ? Concentration pour plus d'efficacité ? Des vocations économiques différenciées ?

La « liberté de choix » du territoire dans la détermination du scénario normatif

Par ailleurs, ces quatre scénarios ont apporté des **éléments de choix face aux interrogations suscitées** par ces « éléments indissociables et indispensables », dans la mesure où :

- Les différents scénarios - qui ne sont pas contradictoires entre eux - montrent l'importance des politiques publiques dans le mode de développement du territoire.
- Ils montrent aussi que, face à des facteurs externes (extension francilienne, évolution économique, qualité de l'aménagement), le territoire a une capacité d'initiative pour maîtriser son futur, pour autant que la décision soit prise et appliquée.

Le scénario mixte choisi

A la lumière de ces apports, et au cours des débats issus de la comparaison des scénarios, **c'est en faveur d'un équilibre entre scénarios 2 (à dominante économique) et scénario 4** (davantage axé sur les mobilités et le cadre de vie) que les élus du Pays se sont penchés.

En effet, ces deux thématiques mettent en évidence le **double objectif majeur de développer le rayonnement de St-Quentin et de jouer la complémentarité avec l'espace rural,** démarche utile en soi mais également démarche fortement suggérée par le fait même d'élaborer de façon conjointe et coordonnée les SCOT sur l'ensemble du territoire du Pays.

La perspective du scénario « choisi » serait celle :

- du scénario 4, qui fournit des leviers importants en termes de formation et de transport, et qui est le scénario où l'environnement est le plus intégré aux modes de développement du territoire du Pays,

- vers le scénario 2 avec un équilibre urbain/rural qui semble fondamental, tout en envisageant le développement économique le plus ambitieux.

Les conséquences du choix en matière économique

Une des questions fondamentales des débats, dans le cadre des SCOT sur l'ensemble du Pays, a été le rapport entre espaces urbains et espaces ruraux, entre Saint-Quentin et son agglomération et les EPCI ruraux.

Du point de vue du développement économique, le scénario 2, qui comporte un double mouvement de « concentration » (de l'emploi sur St.-Quentin), puis de « répartition » dans une seconde phase (du développement économique de Saint-Quentin vers les secteurs ruraux) a été jugé difficile à mettre en œuvre compte-tenu de l'ampleur des problématiques sociales actuelles dans les secteurs ruraux du Pays, dont l'amélioration ne pouvait être repoussée à une seconde phase hypothétique.

Dans le même temps, progressait la conscience de ce que certains développements économiques (high tech ', notamment avec l'exemple de Cré@tis à Saint-Quentin) ne pouvaient voir le jour que dans un pôle urbain d'une certaine dimension.
De ces exigences partiellement contradictoires a surgi un scénario mixte, qui met l'accent sur l'impératif de développement économique (« le rebond » du Pays Saint-Quentinois), mais également sur la complémentarité entre espaces urbains et ruraux, afin d'offrir une « palette » variée et complète d'ambiances permettant de maximiser les opportunités de développement dans **une perspective qualitative** (élévation du niveau technologique de l'économie locale et donc du niveau de qualification de la main-d'œuvre).

Un scénario d'action indirecte de développement économique

A l'issue de ces débats, c'est finalement la nécessité d'une croissance économique, qualitative autour des de cadre et de qualité de vie des résidents qui a été retenue.

C'est depuis cette approche que les motifs de qualité, rythme de développement, rapport entre habitants et emplois, équilibre territorial, ont été intégrés dans une stratégie qui s'inspire des scénarios 2 et 4 et voit la qualité du cadre de vie comme le « facteur déclenchant » du développement territorial.

Cette stratégie peut être qualifiée de « **stratégie indirecte de développement économique** » puisqu'elle vise à améliorer les conditions économiques du territoire, comme c'était le cas de toutes les actions précédemment menées, mais au travers d'une action sur le cadre de vie, considéré comme le **meilleur atout économique du Pays**.

Les effets et les conséquences environnementales de ce choix

Ces priorités correspondent à la lettre et à l'esprit de la Loi « Grenelle 2 » et s'inscrivent dans un choix de mode de développement durable, en ce que le niveau d'intégration environnementale des problématiques économiques et sociales est élevé.

Les **effets d'un tel scénario en matière environnementale** seraient a priori très positifs, dans la mesure où l'intégration des enjeux environnementaux (eau, paysage, risques, ...) dans le mode de développement proposé par le scénario 4 serait mieux soutenue par une économie dynamique, apportant des ressources complémentaires aux collectivités pour soutenir leur politique d'amélioration qualitative des modes de vie et de valorisation environnementale.

Ce scénario normatif fait en effet une place importante aux questions de ressources environnementales (et notamment à la

ressource en eau) du territoire, dans une perspective de long terme et de soutien au développement qualitatif envisagé : les ressources environnementales, mais également les infrastructures naturelles (boisements relictuels, vallées et cours d'eau) du Pays Saint-Quentinois sont alors vues comme des éléments forts de la capacité de développement qualitative du territoire, le fonctionnement écologique du territoire devenant un objectif « en soi », mais également un objectif de développement économique et social.

Les caractéristiques du scénario choisi en termes de rythme de développement

Le St.-Quentinois ne se fonderait pas sur une arrivée indifférenciée et massive de populations en provenance du sud et continuant d'y travailler, mais sur une croissance sélective où le Pays est attractif pour des ménages travaillant sur place et qui lui permettent de développer son économie (cadres, techniciens, etc.).

Cette perspective conduit naturellement à des objectifs mesurés en termes de développement démographique. Elle privilégie un développement économique qui soit la conséquence d'une nouvelle attractivité globale du territoire.

Cette stratégie mesurée mais ambitieuse peut être vue comme le « second souffle » de la résilience du Pays Saint-Quentinois. Après une période de stabilisation relative de ses principaux indices (population, emploi), avec, malgré la crise, des éléments d'inflexion, une perspective d'amélioration qualitative doit être ouverte par les collectivités du Pays.

Les objectifs démographiques à l'échelle du Pays dans le scénario choisi

La courbe ci-contre constitue en fait une évolution sur le long terme, en fonction de l'arrêt progressif de la diminution de la population constatée dans les dernières années.

Dans ce cadre, l'arrivée de ménages plus jeunes avec enfants, limiterait le vieillissement relatif de la population, les seniors (+ de 60 ans) ne dépassant pas, en 2030, 30 % de la population.

Les conséquences des choix opérés pour le « scénario choisi » : évaluation des impacts

Comme attendu, les incidences environnementales de ce scénario construit par les élus limiteraient les impacts négatifs relevés dans le scénario 4, pour deux raisons essentiellement :

- le développement démographique reste mesuré, réfrénant les impacts potentiels sur :
  - la ressource en espace,
  - la ressource en eau,
  - l'exposition aux risques
  - l'exposition des populations aux nuisances,

  et donc limitant la « pression anthropique » sur le territoire.

- les ressources économiques permettent de réelles avancées en termes de :
  - qualité du cadre de vie, autour des mobilités (nuisances sonores, pollution, santé),
  - gestion des risques,
  - modes d'aménagement des espaces de vie : qualité du développement résidentiel notamment.

Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du scénario souhaitable sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories.

Les facteurs de changement

Les scénarios écartés

Le scénario « 1 » ou « au fil de l'eau », qui, dans les faits, ne constituait pas une alternative mais plutôt un élément de comparaison ou de référence, était écarté en raison :

- de la fragmentation importante qu'il supposait pour le territoire, dans une perspective opportuniste et peu qualitative,
- d'une évolution environnementale commandée uniquement par une « résidentialisation » un peu plus poussée, qui, certes, crée une attention plus forte au cadre de vie, mais dans le cadre d'une intensité et d'une qualité du développement résidentiel faible, donc proportionnellement plus consommatrice d'espace et donc grosse de perturbations des milieux naturels à l'avenir.

Le scénario n° 3 supposait un développement essentiellement résidentiel, très consommateur d'espace.

Ce scénario, compte-tenu de la « trajectoire » du Pays, était le moins probable ou le plus malaisé à réaliser :

- permettait un équilibre dans le développement, entre les différents secteurs du territoire sur le plan économique et résidentiel,
- mais autorisait également un fort déséquilibre dans les ressources et milieux naturels du territoire, la pression anthropique s'accroissant de façon assez rapide, avec une politique de préservation essentiellement ciblée sur certaines parties du territoire, et une urbanisation peu maîtrisée se développant au détriment des surfaces agricoles et compartimentant les « infrastructures naturelles » du Pays Saint-Quentinois.

La stratégie exprimée par le P.A.D.D.

Le séminaire du 30 novembre 2010 a été suivi d'ateliers thématiques, qui ont permis d'approfondir les questions essentielles du SCOT.

Des réunions spécifiques ont été tenues avec les EPCI fin 2010/début 2011, pour déterminer la « vision » des élus pour chaque territoire de SCOT.

Ces réunions ont permis de mieux cerner les attentes, les spécificités de chaque territoire, et les questions jugées essentielles dans chaque espace du Pays.

Elles ont permis de préparer les grands axes du projet de territoire, à l'échelle du Pays mais, également, avec une déclinaison à l'échelle des EPCI.

Le P.A.D.D. traduit cette stratégie, qui est celle d'un développement de l'économie et de l'emploi, avec, comme levier principal, la qualité de vie des habitants, en axant la forme du développement du Pays Saint-Quentinois autour de facteurs qualitatifs, résumés dans trois objectifs fondamentaux :

A ces trois objectifs fondamentaux correspondent neuf actions prioritaires à l'échelle du Pays :

La stratégie du P.A.D.D. : les 9 actions prioritaires à l'échelle du Pays

Ces neuf actions prioritaires s'appuient sur des priorités stratégiques qui forment le cœur du projet du Saint-Quentinois, et qui devront guider les actions entreprises et projets sur le Pays et au sein des SCOT.

Ces **priorités stratégiques** ont été dégagées :

- parce qu'elles permettent de contribuer à la réalisation des actions prioritaires,
- parce qu'elles correspondent dans le même temps à des besoins réels de la population (plus ou moins aigus selon les communes et EPCI, mais cependant révélateurs de réalités dans l'ensemble du Pays),
- parce qu'elles constituent un corpus d'actions réalisables à l'horizon 2030, dans le cadre d'une mutualisation des moyens à l'échelle du Saint-Quentinois, et d'une organisation et coopération renforcée.

  Le SCOT ne possède aucun volet relatif à l'organisation des EPCI ou du Pays, et le PADD se borne, dans ce domaine, à souligner les présupposés et conséquences des choix opérés, qui donneront lieu, le cas échéant, au développement d'autres politiques publiques concourant à la croissance du territoire.

La stratégie du P.A.D.D. : les priorités stratégiques qui nourrissent la réalisation des actions prioritaires.

Objectif : qualité du cadre de vie

Objectif : qualité de vie

Services

- Un développement de services de qualité en fonction des pôles du territoire
- Un effort spécifique sur les services de santé, la petite enfance et la culture
- Envisager des mutualisations à l'échelle du Pays.

Mobilités

- Développer un schéma de transports collectifs dans le Pays
- S'appuyer sur des pôles-gare favorisant l'intermodalité (train/voiture/ mobilités douces)
- Favoriser la mobilité (culture, loisirs, recherche d'emploi).

Formation

- Valoriser les parcours de formation initiale et continue : un plus haut niveau de formation pour une activité économique à plus forte valeur ajoutée
- Définir les conditions (économiques, financières, urbaines) du développement du pôle universitaire de Saint-Quentin (atteinte d'une taille critique).

Objectif : croissance économique

Aménagement

- Un aménagement qualitatif, permettant la «montée en gamme» des activités du Pays
- Une consommation d'espace limitée (disponibilités actuelles, tertiarisation)
- Un schéma cohérent des vocations des parcs d'activité du Pays.

Infrastructures

- Une priorité : l'accroche de l'ensemble du Pays au réseau autoroutier via le contournement de Saint-Quentin
- Poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la ligne ferroviaire
- Mise en réseau des liaisons douces.

Diversification

- S'appuyer sur les filières et les entreprises actuelles pour diversifier l'économie : NTIC, image et son, métiers de l'environnement, tertiaire, tourisme
- Développement commercial en centre-ville et en centre-bourg, mais également pour limiter l'évasion commerciale (équipement de la personne et de la maison).

Carte de synthèse des grandes orientations du projet de territoire

Le projet de territoire de la vallée de l'Oise au sein du Pays St.-Quentinois

Le territoire de la Vallée de l'Oise est marqué par un début de progression de sa population (+ 140 habitants depuis 1999), liée à une attractivité résidentielle en hausse et désormais proche du point mort.

A l'échelle du Pays Saint-Quentinois, la Vallée de l'Oise est manifestement le territoire dans lequel la croissance, souhaitée et nécessaire pour tous les EPCI, peut se réaliser le plus rapidement, ouvrant ainsi la porte à une capacité de développement pour tout le Pays.

Cette réalité est appuyée par la perspective d'une fusion de la CC de la Vallée de l'Oise avec celle du Val d'Origny, ce qui non seulement accroîtra la capacité d'intervention de la future Communauté, mais encore mettra en lumière un territoire alliant, au global, un environnement de qualité et un axe économique appuyé sur deux pôles : Itancourt/Urvillers, d'une part, et Origny-Sainte-Benoîte, d'autre part.

Le projet stratégique du territoire est de jouer sur les deux tableaux et de s'appuyer sur l'attractivité résidentielle à stimuler pour développer l'emploi résidentiel, mais également l'emploi productif et industriel, en liaison avec l'agglomération de Saint-Quentin et le « couloir économique » de la vallée de l'Oise de Saint-Quentin à Compiègne,

- en se positionnant comme un territoire « vert et bleu » exemplaire et durable.
- en renforçant la vie sociale dans les bourgs, en favorisant l'émergence de projets menés par les habitants, en développant les équipements et les services de proximité.

La capacité de développement économique est un élément essentiel du dispositif, au travers du maintien et du développement des pôles d'emplois, et, plus généralement, de la création des conditions favorables au renforcement économique du territoire, ce qui passe par la création des capacités foncières nécessaires à la structuration des polarités économiques de la Vallée de l'Oise.

Dans ce cadre, plusieurs espaces se distinguent, qui concourent à déterminer un parti d'aménagement à l'échelle du SCOT de la Vallée de l'Oise :

- Un espace économique en lien avec l'agglomération de Saint-Quentin, dans le cadre d'un « axe économique » Origny / Itancourt - Urvillers / Essigny-le-Grand, réouverture d'un arrêt ferroviaire constituant un élément structurant pour cette dernière commune ;
- Un espace principalement agricole qui représente la plus grande partie du territoire du SCOT, et qui doit être protégé dans sa capacité de production, notamment dans la cadre de l'économie de l'espace mise en œuvre par le SCOT ;
- Un espace environnemental, résidentiel, artisanal, commercial et touristique le long de la vallée de l'Oise, qui constitue la « colonne vertébrale » du territoire, scandée, au sud et au nord, par des bourgs en limite de vallée ;
- Un espace à vocation de tourisme et de loisirs le long de la vallée du Péron…

Dans ces deux derniers espaces, l'aménagement doit prendre en compte, en particulier, les points de rencontre entre les activités humaines (résidentielles, économiques) et la trame naturelle que le SCOT protège au titre de la trame verte et bleue (cf. supra), dans le cadre d'arbitrages dont le DOO du SCOT visera à déterminer les principes.

De ce point de vue, le parti d'aménagement de la vallée de l'Oise tient compte des effets de ces atouts et contraintes du territoire, en proposant une « tonalité » spécifique aux

différents espaces du SCOT, dans l'optique d'un développement harmonieux permettant la mise en lumière des atouts de chacun des secteurs de la Communauté de Communes.

Le projet du territoire s'articule par conséquent autour des trois axes suivants :

Axe 1 : Développer unmaillage de bourgs et de villages à l'échelle du territoire

Axe 2 : S'affirmer comme un pôle économique structurant du Saint-Quentinois.

Axe 3 : Apporter une qualité de vie spécifique à la vallée de l'Oise

La traduction du projet en objectifs chiffrés :

Les objectifs résidentiels

Les objectifs à horizon 2030 prennent en compte le potentiel d'attractivité spécifique de la Vallée de l'Oise au sein du Pays et prévoient :

- Une augmentation de population comprise entre 1 300 et 1 400 personnes, pour atteindre à horizon 2030 une population globale d'environ 14 500 habitants.

  Comme énoncé précédemment, cet objectif s'inscrit dans une tendance d'accroissement démographique rare à l'échelle du Saint-Quentinois. Ainsi, le potentiel de développement reste fort pour le territoire de la Vallée de l'Oise. Cette projection tient compte de l'amélioration du solde migratoire lié au rebond économique et à la capacité d'accueillir des jeunes familles, ce qui atténue par ailleurs le viellissement de la population.

- Un besoin de construction correspondant de 1 000 à 1 100 logements (accueil de populations nouvelles et desserrement résidentiel).

  Le nombre de logements projeté est basé sur plusieurs variables. Tout d'abord, du fait du vieillissement et des évolutions sociologiques, la taille des ménages va passer de 2,51 (2009) à 2,20 en 2030, ce qui est une évolution proche des estimations de l'INSEE. Ainsi, même à population constante, il est nécessaire de disposer de plus de logements. Actuellement il y a 5 210 logements occupés en moyenne par 2,51 personnes, si cette occupation tombe à 2,20 personnes par logement, il faut 786 logements de plus pour conserver le même niveau de population (desserrement résidentiel).

  L'accroissement de la population retenu est de 1350 personnes, ce qui induit, avec une taille des ménages de 2,20, de disposer de 614 nouveaux logements.

  Le besoin lié aux évolutions démographiques est donc de 1400 logements (786+614) pour 2030.

  D'ici 2030, 170 logements vacants seront remis sur le marché et 120 logements seront créés par des divisions de bâtiments (fermes, grands logements) en plusieurs logements. Enfin, 10 résidences secondaires deviendront des résidences principales. Ces évolutions demanderont une mobilisation forte des communes et de la communauté de communes.

  Ainsi, le besoin de 1400 nouveaux logements est ramené à 1 100 logements du fait des évolutions du parc qui rendront 300 logements disponibles

Dans ces conditions, les surfaces d'extensions urbaines nécessaires pour réaliser ces logements sont évaluées à environ 69 hectares. *Pour l'explication de cette enveloppe, se reporter à la pièce « analyse et justification de la consommation d'espace ».*

Le développement envisagé repose sur les orientations programmatiques suivantes :

- La densité moyenne des nouvelles opérations d'habitat s'établira entre 16 et 17 logements à l'hectare.

- Les communes réaliseront, toujours en moyenne, entre 20 et 30 % des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine existante, avec des différences entre les hameaux, les villages et les bourgs structurants que le PADD détermine avec précision pour créer une architecture du territoire qui serve son développement.

  Cette disposition permet d'optimiser le besoin d'espace pour le résidentiel de 15 hectares, qui passe ainsi de 84 à 69 hectares.

Les objectifs économiques

- Les objectifs de création d'emplois, qui découlent de l'axe 3 du PADD « *S'affirmer comme un pôle économique structurant du Pays Saint-Quentinois* » seraient de l'ordre de 900 emplois supplémentaires à 2030 (soit une moyenne d'environ 50 emplois de plus par an).

  Cet objectif est rendu nécessaire par l'existence d'un très faible taux d'emploi (59 emplois sur place pour 100 actifs résidents, chiffre en baisse depuis 1999) qu'il convient d'améliorer, pour faire face aux besoins de la population et pour limiter les migrations domicile-travail vers Saint-Quentin notamment.

- La consommation d'espace pour des surfaces d'activités sera limitée à environ 106 ha, une partie des emplois se situant dans le tissu urbain existant, notamment les emplois commerciaux, de services et artisanaux.

  Pour l'explication de cette enveloppe, se reporter à la pièce « analyse et justification de la consommation d'espace ».

SECONDE PARTIE :

LA TRADUCTION DES CHOIX DU P.A.D.D. DANS LE D.O.O.

Objectifs de la seconde partie

Le **Document d'Orientation et d'Objectifs** (D.O.O.) précise les objectifs et moyens que se donne le territoire pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie.

L'explication des choix retenus pour établir les dispositions du DOO participe à l'analyse de sa pertinence par rapport à un certain nombre de référentiels :

i. Le corpus légal et règlementaire, largement renouvelé par la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (« Grenelle II »), et qui définit les objectifs et compétences du document d'urbanisme ;

ii. Les documents «supérieurs» (SDAGE, SAGE, Schéma Régional Climat-Air-Energie – SRCAE, etc…) avec lesquels le SCOT doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

iii. Les objectifs fixés par la collectivité porteuse du SCOT ;

iv. La cohérence interne du processus qui s'analyse en particulier dans la cohérence entre la situation du territoire (diagnostic et état initial de l'environnement), le P.A.D.D. et le D.O.O.

Dans cette partie nous nous appuierons sur une lecture transversale des documents du SCOT à travers l'entrée des thèmes d'enjeux transversaux déjà proposés lors du rappel des enseignements tirés de la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement et cohérents avec les attentes fixées par les points i et ii, par ailleurs traités dans les pièces du SCOT relatives à la présentation générale du diagnostic (pièce N° 1.2) et à l'articulation du SCOT avec les documents « supérieurs ».

La présente partie porte donc sur les points i et iv et comporte une analyse de la transcription réalisée par le DOO des objectifs de politique publique fixés par le PADD.

Les grands objectifs du D.O.O.

Dans cette partie du rapport de présentation, il s'agit d'expliquer comment, des constats et tendances dégagés lors de la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement, en passant par une phase prospective et stratégique, le processus de SCOT est arrivé à la production du document de moyens qu'est le D.O.O., et qui se structure en trois grandes parties qui abordent **les points-clés du projet**, à savoir

- La qualité environnementale, paysagère, et urbaine, base de la stratégie de développement, dite « stratégie indirecte de développement économique » ;
- Les objectifs de développement économique, commercial et démographique, et leur accompagnement à travers l'aménagement, qui constituent le « cœur de métier » traditionnel du SCOT ;
- et la gestion des ressources, comme contribuant à la qualité du cadre de vie et à la pérennité / durabilité du développement du territoire.

Les grandes orientations du D.O.O.

I - La qualité environnementale, paysagère et urbaine

- La qualité environnementale au travers de la préservation de la biodiversité
- Les actions de préservation et de mise en valeur des paysages
- La qualité urbaine

II – Le développement économique, commercial et démographique

- Les objectifs de développement économique et le réseau des parcs d'activité
- Le développement du commerce
- Le Document d'Aménagement Commercial (DACOM)
- La préservation et le développement de l'agriculture
- Le développement du tourisme
- Les objectifs démographiques
- Les objectifs résidentiels
- Les transports et les déplacements

III - la gestion des ressources environnementales

- La gestion énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La prévention des risques et des nuisances
- La gestion des ressources naturelles

L'articulation du D.O.O. avec la stratégie exprimée dans le P.A.D.D.

Pour examiner cette articulation, nous partirons des constats du diagnostic et de l'EIE, réalisés à l'échelle du Pays, et verrons comment ils aboutissent à une traduction :

- En termes **stratégiques**, au sein du P.A.D.D., et déclinés aux deux échelles (échelle Pays et échelle SCOT)

- En termes **d'objectifs et de moyens** d'action, au sein du D.O.O., définis à l'échelle de l'EPCI.

Cette analyse mettra ainsi en lumière la traduction de la stratégie du PADD dans le DOO.

Modes de développement

Le P.A.D.D.

Le P.A.D.D. adopte la stratégie d'un développement de l'économie et de l'emploi, fondé sur la valorisation des qualités intrinsèques du Saint-Quentinois (ressources paysagères et environnementales), et sur la qualité du cadre de vie (dans les espaces urbains notamment).

Ce mode de développement vise une durabilité axée sur l'attractivité du Pays et la qualité de vie globale qu'il est susceptible d'offrir à ses habitants.

Il se place dans une perspective d'inflexion de l'évolution démographique négative observée à l'échelle du Pays. A l'échelle du territoire de la Vallée de l'Oise, cela se traduit par un objectif à horizon 2030 de l'ordre de 14 500 habitants (+ 1 300/1 400 habitants environ), pour une construction d'environ 100 logements, et une consommation d'espace d'environ 50 ha, pour le résidentiel, la vallée de l'Oise constituant un des territoires où peut s'exprimer le plus nettement le "rebond" démographique souhaité.

Les besoins à long terme (2030) du territoire sont estimés à environ 65 hectares pour l'ensemble des activités économiques et commerciales.

Le D.O.O.

La deuxième partie du D.O.O. fixe l'ensemble des objectifs de développement (économique, commercial, démographique), en précisant leur répartition spatiale et les moyens de leur mise en œuvre pour un territoire de qualité, et une consommation d'espace maitrisée.

Il répond à la logique de développement qualitatif mise en avant dans le P.A.D.D., et favorise l'émergence de l'agglomération, en particulier en cela qu'il :

- donne un cadre au développement résidentiel, réalisé en lien avec les pôles déterminées par le PADD et les équipements afin de développer l'attractivité du territoire, avec des objectifs de consommation d'espace, mais également de densité et de modalité de réalisation des extensions urbaines.

- encourage la réalisation du développement économique dans des conditions organisées (schéma des parcs d'activités à l'échelle Pays, favorisation de l'emploi au sein du tissu urbain, valorisation des friches industrielles, développement de parcs d'activité à Itancourt, Urvillers, Essigny-le-Grand, dans le cadre d'un axe Essigny/Origny au sud de l'agglomération de Saint-Quentin).

L'organisation de l'espace

Le P.A.D.D.

L'organisation de l'espace au sein du P.A.D.D. découle de principes liés aux évolutions des espaces naturels, agricoles et urbanisés, que le SCOT vise à articuler dans une démarche qui repose sur:

- la valorisation des paysages naturels, notamment les espaces de la vallée de l'Oise, et du fonctionnement écologique de ces derniers, en mettant en œuvre une trame verte et bleue,
- la maîtrise du développement démographique et résidentiel du point de vue qualitatif et quantitatif, afin d'assurer le maintien des espaces nécessaires à la pérennisation des activités agricoles,
- la recherche de qualité urbaine, dans les espaces à vocation résidentielle et à vocation économique.

Le D.O.O.

Le D.O.O. apporte une réponse opérationnelle à cette logique, au sein de sa première partie (qualité) et de sa deuxième partie (objectifs de développement de l'urbanisation) :

- la valorisation des espaces naturels, du point de vue paysager et du point de vue écologique, passe par la mise en œuvre d'une trame verte et bleue dont les différents espaces relèvent de niveaux de protection différenciés, et par des orientations paysagères visant spécifiquement les paysages de la vallée de l'Oise, du Péron et le plateau agricole.
- la maîtrise de l'urbanisation est assurée par un objectif de production de 20 à 30% des logements nouveaux dans le tissu existant, associés à des objectifs de densité urbaine synonymes de qualité urbaine et d'économie d'espace (entre 16 et 17 logements par ha). Celle-ci sera favorisée dans ou à proximité des espaces urbains existants.
- la recherche de qualité urbaine est favorisée par un ensemble de mesures visant le renouvellement des formes bâties, dans une harmonie d'ensemble à l'échelle des communes, tout en valorisant le cas échéant les formes urbaines traditionnelles.

L'équilibre du territoire

Le P.A.D.D.

Dans le cadre d'une qualité de vie réel support du développement, le P.A.D.D. envisage un renforcement des coopérations autour des équipements et services sur le territoire. Se portant en faveur du renforcement du lien social, il dégage notamment certaines priorités concernant les services à la personne, les structures d'accueil pour les personnes âgées, les installations pour la santé, dans le cadre du maillage des pôles du territoire.

Il fixe aussi l'objectif stratégique d'aboutir à une desserte équilibrée du territoire, comprenant le développement des transports collectifs s'articulant autour des pôles de rabattement, mais aussi, à l'échelle de l'EPCI, l'amélioration de l'accessibilité du territoire de de la vallée de l'Oise, enjeu essentiel pour son équilibre et pour son développement.

Enfin, il affirme comme levier d'action l'objectif de diversifier le parc résidentiel afin notamment de développer la mixité sociale, au travers des logements sociaux, en accession, mais également du locatif libre et des logements pour des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées...

Le D.O.O.

Le D.O.O. répond à ces objectifs en termes de services, équipements et d'équilibre social du logement. En effet:

- il prévoit les possibilités de répondre aux besoins des populations futures, en termes de commerces et de services, qui auront vocation à se développer dans les bourgs et dans les pôles du territoire, pour une réelle offre de proximité,
- il vise l'amélioration des réseaux de transport comme enjeu essentiel pour son développement, ciblant en priorité la desserte routière et l'amélioration de lignes de cars, et anticipant également le développement du maillage de modes doux, en lien avec les développement urbains à venir,
- il vise l'atteinte d'une offre résidentielle favorable à la diversité et à la mixité sociale, par ses orientations concernant les typologies et tailles de logements, et les superficies des parcelles. Cette action s'inscrit dans une recherche d'équilibre, en favorisant les typologies groupées ou collectives au plus près des centres.

Point d'attention :

Les perspectives démographiques, résidentielles et l'équilibre du territoire.

Les objectifs démographiques se doublent de deux éléments résidentiels essentiels à la planification à long terme :

- L'évolution de la taille des ménages, actuellement de 2,51 personnes par logement à l'échelle de la communauté de communes, et que le SCOT envisage à 2030 à 2,20, cette limitation relative du desserrement étant liée à la volonté d'accueillir une population plus nombreuse et plus active, et donc davantage de ménages avec enfants ;

- L'évolution du nombre de logements vacants, actuellement de 369 au dernier recensement (soit 6,4 % du parc, contre 5,9 % en 1999), soit un chiffre relativement élevé, mais significativement plus bas que dans les autres EPCI du Pays Saint-Quentinois, et pour lesquels le SCOT prévoit un effort significatif de résorption de la vacance.

  L'objectif du SCOT, sur toute la période jusqu'à 2030, est de réhabiliter et de remettre sur le marché de l'accession ou du locatif, une moyenne de 10 logements par an.

  Cet objectif correspond à une diminution de moitié du taux de vacance actuel ; il s'agit d'un objectif ambitieux qui montre la volonté des collectivités, dans le cadre du PIG départemental, malgré l'incertitude actuelle sur les décisions nationales concernant les formes et le financement des opérations futures de renouvellement urbain.

La liberté de choix

Le P.A.D.D.

Le projet porté par le P.A.D.D. souhaite donner davantage de liberté de choix aux habitants du Saint-Quentinois en recherchant :

- la diversification et la rénovation du parc résidentiel, en tant que participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité,
- une plus grande diversité sur le marché de l'emploi, à travers la diversification de l'économie
- une diffusion des services et aménités (transports notamment) sur l'ensemble du Pays, et une amélioration des conditions de transports sur le territoire, notamment par une meilleure mise en relation du maillage des pôles.

Le D.O.O.

Le D.O.O. s'applique à organiser la mise en œuvre de moyens cohérents en faveur d'une plus grande liberté de choix autour :

- d'une offre résidentielle répondant à la diversité des besoins envisagés : typologie et taille, statut, afin de permettre notamment l'accueil d'actifs et d'étudiants, d'assurer des conditions adaptées aux personnes âgées. Il s'agira notamment de varier les tailles de logements et leurs typologies, en privilégiant l'habitat groupé et collectif au plus près des centres, et accroître les possibilités d'accession, de locatif privé et de logements à prix maitrisés.
- de possibilités d'emploi plus diversifiées, puisqu'il organise les conditions du maintien de la diversité du tissu économique au sein du SCOT (cf. thématique précédente)
- d'une organisation renforcée des transports, une plus grande compétitivité des transports collectifs et une amélioration des lignes de cars, un réseau de liaisons douces organisé, …

L'économie des flux

Le P.A.D.D.

L'objectif du territoire est de développer une attractivité économique ciblée, donc une « montée en gamme » de l'emploi local, **tout en maintenant l'activité agricole**. Le P.A.D.D. fixe l'objectif d'organiser les conditions de **regain d'attractivité**, en passant par l'aménagement des parcs d'activités (qualité, reconversion des friches, rénovations, évolution vers d'autres activités, …), et en dynamisant les commerces de centre-bourgs.

Ces conditions seront favorables à la croissance économique et à sa diversification s'appuyant sur des filières porteuses :

- Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), déjà présentes dans le territoire ;
- Le secteur de l'image et son ;
- Les métiers de l'environnement ;
- Les activités tertiaires ;
- Le tourisme.

Dans ce cadre, le territoire de la vallée de l'Oise vise à conforter son tissu économique local et encourager sa diversification à travers l'aménagement, et à renforcer sa vocation liée au tourisme dans la vallée de l'Oise et du Péron.

Le D.O.O.

Le D.O.O. du SCOT précise au sein de sa deuxième partie les moyens que le territoire se donne pour créer les conditions du maintien de l'ensemble des activités qui porteront le rebond et la croissance de demain. Il s'agit notamment de :

- Donner la priorité à la **reconquête des friches** industrielles et dents creuses afin de maitriser la consommation d'espaces agricoles
- Favoriser le développement du **tourisme** (liaisons douces en tenant compte du projet Paris-Moscou, valorisation patrimoniale, aménagements légers à proximité des activités)
- Favoriser le maintien et l'évolution de **l'activité agricole**, en préservant des terres fonctionnelles
- Favoriser le développement d'une **armature commerciale cohérente** répartie au niveau des centre-bourgs.
- Valoriser les possibilités de développement ou de maintien de l'emploi au sein du tissu urbain, afin de pérenniser les activités participant à la dynamisation des bourgs et villages.

Point d'attention :

La qualité urbaine au sein du D.O.O., pour un mode de développement fondé sur la qualité du cadre de vie, et pour une plus grande liberté de choix.

Dans ses objectifs de logements, le SCOT ne se base pas que sur la construction neuve mais également sur la **rénovation du bâti**, susceptible de remettre sur la marché de l'acquisition ou de la location des logements aujourd'hui vacants.

La priorité, dans ce domaine, est dans la **lutte contre l'insalubrité,** qui inclut la précarité énergétique, et la vacance résidentielle.

Cette orientation du D.O.O. se décline en plusieurs formes d'actions :

- Des actions visant à poursuivre le renouvellement du parc social obsolète ;
- Des actions visant à faciliter la rénovation / requalification du parc privé à destination des propriétaires-occupants ou des locataires.

Par ailleurs, la création de logements devra **faciliter le parcours résidentiel des habitants actuels et futurs,** et tiendra compte de la proximité des aménités et services urbains, ainsi que de la constitution des tissus urbains dans sa programmation de différentes typologies et différents statuts de logements.

La prévention des risques

Le P.A.D.D.

En tant que contribuant à l'atteinte d'un meilleur cadre de vie, la gestion des risques est pleinement intégrée à la stratégie du P.A.D.D. Elle se porte sur les risques naturels, avec leur prise en compte dans l'aménagement et la mise en œuvre d'actions préventives, et la prise en compte des risques technologiques.

Le projet intègre et anticipe de plus les risques inhérents au développement, en prévoyant les conditions du maintien d'une trame naturelle, paysagère et écologique fonctionnelle, et en se projetant vers un développement sobre en consommation de ressources (espace, énergie, eau).

Le D.O.O.

Le D.O.O. prévoit les conditions d'encadrement et d'accompagnement du développement économique et démographique dans sa troisième partie, entièrement dédiée à la gestion des ressources. Celle-ci précise la manière dont le développement devra intégrer :

- une **prise en compte systématique des risques** technologiques et naturels, et notamment des coulées de boues et inondations, grâce notamment à des actions de prévention (maintien des haies, gestion des ruissellements, ...)
- une **maîtrise des consommations énergétiques et rejets atmosphériques**, dans le cadre d'opérations de rénovation énergétique de l'habitat, du développement des énergies locales renouvelables (bois, biomasse, grand éolien), et du développement des liaisons douces.
- une **gestion raisonnée de la ressource en eau** (protection des périmètres de captage, économies d'eau, amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement).

La qualité du cadre de vie

Le P.A.D.D.

La stratégie du P.A.D.D. repose sur la qualité du cadre de vie, qu'il s'agisse de l'échelle Pays ou de l'échelle du SCOT de la vallée de l'Oise : c'est à la fois la qualité urbaine (avec des polarités urbaines bien identifiées), la qualité de l'habitat (valorisation des formes bâties et urbaines, rénovation et réhabilitation), et la qualité environnementale qui doit concourir à fonder un socle sur lequel pourra s'appuyer la croissance économique sur le long terme.

La qualité environnementale se fonde sur la maîtrise de l'énergie, le respect du cycle de l'eau et de sa qualité, et l'affirmation d'une trame verte et bleue:

- support d'une biodiversité riche et préservée, notamment le long de l'Oise et du Péron,
- à articuler avec la valorisation touristique et de loisirs de ces espaces.

Le D.O.O.

La première partie du D.O.O. reprend cet axe stratégique fondamental en lui faisant correspondre des moyens opérationnels :

- il **organise une trame fonctionnelle qui soutient la biodiversité**, signifiant des espaces naturels dont la vocation sera préservée (cœurs de biodiversité, notamment aux abords de l'Oise et du Péron), et des continuités écologiques qui seront maintenues ou recréées (dans une logique de connexion avec les territoires voisins).
- il décline des **actions de préservation des paysages** : coupures paysagères, accompagnement des paysages de production agricole du plateau et protection de leurs motifs végétaux constitutifs, valorisation du paysage bâti et de la vallée de l'Oise.
- il fixe des **principes de qualité urbaine**, qui reposent sur le respect des identités locales, sur l'insertion dans le paysage des espaces urbains à vocation résidentielle ou d'activités économiques.

Point d'attention :

De la trame verte et bleue stratégique à la trame écologique du D.O.O., en passant par la vallée de l'Oise...

Au sein de sa trame verte et bleue, le P.A.D.D. reconnaît la vallée de l'Oise comme une composante fondamentale de la diversité du patrimoine paysager et écologique local. Toutefois, celle-ci s'avère sensible du fait de son importante multifonctionnalité (p*aysagère - écologique* : elle constitue un réservoir de biodiversité majeur et joue un rôle essentiel dans le fonctionnement écologique global du territoire - *touristique et récréative).*

Le D.O.O. fait sien cet enjeu et valorise la vallée de l'Oise dans sa continuité et dans sa multifonctionnalité :

- Au sein de la trame fonctionnelle écologique, elle est reconnue comme cœur de biodiversité, faisant l'objet de protections particulières, et se trouvant au centre d'un maillage écologique préservé voire reconstitué, à partir des continuités écologiques.
- La stratégie touristique permet la valorisation des activités autour de la vallée (randonnée pédestre, cycliste, équestre, services et activités touristiques, ...) dans le respect de la sensibilité des sites.

RAPPORT DE PRESENTATION (pièce 1)

Pièce 1/0b :

ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Analyse de la consommation d'espace dans les dix années précédant l'approbation du SCOT

Cette analyse, qui porte donc sur la période 2003/2013 (date probable d'approbation du SCOT), s'appuie sur 3 sources :

- **Corine Land Cover**, programme européen (UE/IFEN) décrivant à larges mailles l'ensemble du territoire continental;
- **Etude spécifique de la DREAL Picardie** consacrée aux surfaces liées à la construction de logements (2012) ;
- **Recensement général agricole (RGA)** : 2000 et 2010 à l'échelle communale ;

Ces données, dont l'origine, les méthodes et la « maille » sont différentes, doivent être mises en équivalence :

La base de données Corine land Cover (CLC)

RAPPEL

La base Corine Land Cover *vise à faire un inventaire de l'occupation physique du sol européen. A partir d'images satellites de précision 20 mètres, elle ne référence, en règle générale, que les espaces homogènes de plus de 25 ha (photo-interprétation).*

Les chiffres fournis par CLC sont les suivants pour chaque EPCI du Pays :

SCOT	Evolution des terres agricoles d'après Corine Land Cover *			Evolution des terres artificialisées d'après Corine Land Cover *		
	Entre 1990 et 2000	Entre 2000 et 2006	Entre 1990 et 2006	Entre 1990 et 2000	Entre 2000 et 2006	Entre 1990 et 2006
St Quentin	-102	-127	-229	102	127	229
vallée de l'Oise	-2	152	150	-14	-20	-34
St Simon	-3	-15	-18	3	15	18
Val d'Origny	0	-1	-1	0	-73	-73
Pays du Vermandois	0	-31	-31	0	31	31
Saint Quentinois	**-107**	**-22**	**-129**	**91**	**80**	**172**

Ce seuil la rend peu adaptée à l'observation des évolutions lentes ou sporadiques de l'urbanisation. Ce manque de précision la rend par ailleurs inadéquate pour une analyse à l'échelle communale: certains communes peuvent apparaître comme non urbanisées, non pas par absence de tissu urbain, mais de par sa répartition en poches, de superficie inférieure à 25 ha chacune. Les données sont disponibles pour 1990, 2000 et 2006, permettant d'établir des comparaisons dans le temps.

De par ses méthodes et objets, les mesures ainsi réalisées cette base des données constituent quoi qu'il en soit des indications a minima de l'urbanisation.

L'étude spécifique de la DREAL Picardie

Les données suivantes sont tirées de l'étude de la DREAL Picardie *« La consommation d'espaces pour l'habitat et les activités en Picardie, Mesure et analyse par les fichiers fonciers » - Mai 2012 :*

- **22 ha ont été consacrés à la construction de logements entre 2003 et 2008, soit un peu plus de quatre hectares par an, dont 3 ha en territoire artificialisé, et un peu plus d'un hectare sur les terres agricoles, 0 sur des forêts et milieux semi-naturels.**

- Sur les 7 hectares « hors territoires artificialisés » (donc en territoire agocicole ou fore stier, ce dernier facteur étant négligaeble), 49 logements ont été construits de 2003 à 2008, soit une moyenne de 10 par an.

  La surface consommée par territoire hors territoire artificialisé est de 1 617 M2 en moyenne, la plus haute de toute la Picardie, Pays de Bray (Oise) exceptée.

- 79 % des logements étaient construits dans des territoires artificialisés entre 2003 et 2008 (les extensions situées dans les espaces tampons des zones urbanisés sont comptées dans les territoires artificialisés, les 79 % de logements ne sont donc pas tous situés dans l'enveloppe urbaine).

Ces chiffres proviennent du croisement des fichiers fonciers avec le Mode d'Occupation du Sol de 2002 réalise par le Conseil Régional de Picardie, qui permet de produire une mesure de la consommation d'espace liée à la construction de logements sur la période 2003-2008.

Ces chiffres, cependant, ne portent pas les équipements, les activités économiques et les infrastructures.

Le recensement général agricole (RGA)

Le RGA fournit la surface agricole utilisée (SAU) en hectare pour chaque commune française.

Mais cette SAU est la SAU des exploitations ayant leur siège dans la commune et non celle des terres agricoles localisées dans cette commune ; elle est donc susceptible de perturbations importantes, liées à des surfaces agricoles de la commune non comptabilisées, et, dans l'autre sens, à des surfaces agricoles hors de la commune comptabilisées dans cette commune.

La variation de ces éléments peut être très importante, comme le montre le tableau de l'évolution 1988/2010 de la SAU des exploitations des communes de la vallée de l'Oise (unité : hectares) :

Libellé de commun	**Superficie agricole utilisée** *(en hectare)*		
	2010	**2000**	**1988**
Alaincourt	343	331	299
Benay	464	398	469
Berthenicourt	387	379	434
Brissay-Choigny	1 036	938	873
Brissy-Hamégicourt	447	564	921
Cerizy	468	495	436
Châtillon-sur-Oise	173	199	136
Chevresis-Monceau	1 348	1 334	1 312
Essigny-le-Grand	643	736	1 137
La Ferté-Chevresis	1 832	2 048	1 761
Gibercourt	273	272	235
Hinacourt	275	283	306
Itancourt	434	516	564
Ly-Fontaine	369	369	287
Mézières-sur-Oise	1 249	1 422	1 026
Moÿ-de-l'Aisne	769	683	730
Parpeville	1 419	1 459	1 461
Pleine-Selve	1 033	752	637
Regny	501	780	708
Remigny	782	748	851
Renansart	1 323	1 266	996
Ribemont	2 783	2 301	2 151
Séry-lès-Mézières	854	916	946
Sissy	895	962	1 005
Surfontaine	652	470	490
Urvillers	868	849	766
Vendeuil	856	1 006	948
Villers-le-Sec	1 429	1 213	1 183
VALLEE DE L'OISE	**23 905**	**23 689**	**23 068**

On voit que le recensement agricole rend compte de phénomènes qui ne sont pas tous, loin de là, liés à la consommation d'espaces agricoles pour l'urbanisation : le RGA montre un accroissement de 216 hectares des terres agricoles de 2000 à 2010, sans aucun rapport avec l'évolution, sans doute modeste, mais existante, de l'urbanisation.

Conclusion

Les données ne sont pas spontanément convergentes, compte-tenu de leur origine différenciée et de leur méthodologie variée :

- La base de données européenne CLC fournit pour la vallée de l'Oise une artificialisation des sols négative pour toute la période 1990/2006 ;
- Le RGA, malgré la très grande précision de ses données, est peu utilisable pour la connaissance de la consommation d'espace passée. Mais ses données tendent à corroborer celles de Corine Land Cover, avec une artificialisation négative ;
- L'étude de la DREAL Picardie montre que pour ce qui concerne le logement, en territoire artificialisé, la consommation d'espace a été de 7 hectares de 2003 à 2008, soit une moyenne un peu plus d'un hectare par an ;

A ces chiffres, il convient d'ajouter les surfaces d'activité, non prises en compte par l'analyse réalisée par la DREAL Picardie. L'analyse par site sur la base de photographie aériennes datant de 2001 montre que celle -ci a été inférieure à 1 ha. par an, ce qui fournit un total de l'ordre de 2 hectares par an pour le total résidentiel+activités.

On peut donc estimer que la consommation d'espace dans les dix années (2003/2013) précédant l'approbation du schéma a été de l'ordre de 20 hectares au total.

Justification de la consommation d'espace prévue dans le SCOT

Pour le résidentiel

Le DOO prévoit que les besoins de création résidentielle conduisent à affecter environ 69 hectares pour la construction de logements d'ici 2030.

En effet, le territoire fixe un objectif de 1 100 logements à l'horizon 2030 et encadre leur réalisation par la définition d'une densité moyenne de 17 logements par hectares. Ainsi, avec cette densité, 67 hectares sont nécessaires. En intégrant les besoins en équipements et voieries qui sont en moyenne de l'ordre de 25%, il faut ajouter 17 hectares aux 67 déterminés précédemment soit un besoin de 84 hectares.

Pour limiter l'impact de l'urbanisation, 20 à 30 % de ce besoin est à trouver dans le tissu urbain existant, soit environ 15 ha.

Dans ces conditions, le besoin en surfaces d'extension urbaine est de 69 hectares.

Le total des nouvelles ouvertures à l'urbanisation à long terme ne pourra dépasser ce chiffre.

Pour le suivi de l'utilisation de cette enveloppe, les zones à urbaniser (1AU) des PLU approuvés avant la date d'approbation du SCOT sont comprises dans cette enveloppe, soit 39 hectares. Ainsi, le SCOT assure la réponse aux besoins futurs à l'horizon 2030 en complétant de 30 hectares le total des surfaces actuellement disponibles.

Les zones d'urbanisation future (2AU) et les nouvelles zones 1AU et 2AU seront prises en compte et imputées sur l'enveloppe maximale de consommation.

Outre ces limites quantitatives, le développement résidentiel est encadré dans le DOO par des dispositions relatives à la qualité urbaine qui favorisent la maitrise de la

consommation d'espace telles que le développement en continuité des urbanisations, l'abandon du développement linéaire, la diversification des formes urbaines et l'optimisation des espaces déjà urbanisés.

Pour l'activité économique et commerciale

Le DOO prévoit une enveloppe maximale de 106 ha, qui intègrent les surfaces déjà classées en 1AU dans les PLU.

Cette enveloppe est destinée à répondre aux objectifs d'emploi mais également aux besoins de relocalisations d'entreprises, notamment artisanales.

Avec 900 emplois de plus en 2030, pour une densité de type industrielle de 16 à 20 emplois à l'hectare, 50 hectares sont nécessaires à minima.

Les surfaces seront aménagées à court, moyen et long terme afin de répondre aux opportunités d'implantation d'entreprises comme celles qui se sont présentées récemment. De plus, le territoire souhaite être en mesure de répondre aux besoins exceptionnels de grandes entreprises de type industriel sur des parcelles de 15 à 20 hectares, qui ne seront aménagées qu'en cas de demande effective.

Au total, en ajoutant les 41 hectares des zones 1AU des PLU, le territoire dispose d'un potentiel de 106 hectares pour participer sur le long terme au rebond de l'ensemble du Pays Saint-Quentinois.

S'agissant des surfaces à destination économique, il y a en effet, rappellée par plusieurs expériences récentes (projet d'implantation de NESTLE, par exemple), de disposer de surfaces suffisantes rapidement mobilisables pour répondre à des demandes d'implantation impossibles à programmer mais raisonnablement envisageables à court, moyen et long terme.

A cette nécessité s'ajoute :

- Un besoin lié à l'amélioration du taux d'emploi, du taux de chômage et à l'accroissement de la population active : le PADD envisage un accroissement de 900 emplois à 2030, ce qui nécessiterait en moyenne environ 50 ha. (avec une densité en emplois à l'hectare de type industriel, soit 16/20 emplois/ha); ce chiffre répond également aux besoins de desserrement / relocalisation des entreprises, notamment artisanales, existantes

- Un besoin exceptionnel pour implantation de grandes entreprises de type industriel, à court, moyen et long terme. Ces implantations potentielles sont envisagées sur des parcelle de 15/20 ha. Il faut attirer l'attention sur le fait que ces parcelles ne seront aménagées (et donc soustraites à l'agriculture) qu'en cas de demande effective des entreprises (orientation de phasage à renforcer dans le DOO)

Pour l'économique, la question n'est pas diffuse sur tout le territoire, et, à l'exception de petites zones artisanales, se concentre sur 3 sites : Itancourt, Urvillers, Essigny le Grand, sites proches de l'agglomération de St. Quentin, bien desservis par la route et l'autoroute, et pour lesquels l'expérience passée a montré un intérêt fort de la part des entreprises.

Le site d'Essigny est, de surcroît, le seul site desservi par le ferroviaire (à proximité) et il a semblé important de prévoir, le cas échéant, un développement de ce site dans une perspective de développement durable.

Les surfaces indiquées au SCOT (65 Ha. + 41 Ha dans les zones 1AU des PLU=106 Ha.) correspondent, à l'échelle du Pays, à la programmation à long terme d'une capacité de rebond de l'ensemble du Pays, au-delà des capacités actuellement envisagées dans la communauté d'agglomération (ZA du Parc des autoroutes et du Royeux), et leur importance, à long terme, doit s'analyser dans cette perspective.

Conclusion

La consommation d'espace maximale de la vallée de l'Oise est donc de 69 + 106 = 175 hectares à 2030, soit une moyenne maximale de 10 ha par an.

Ce chiffre doit être rapproché de la consommation annuelle passée, soit environ 2 ha.

Il y a lieu, cependant, de constater :

- **que la consommation d'espace envisagée par le SCOT pour l'avenir concerne un nombre plus élevé de logements (de l'ordre de 65 par an contre 36 par an moyenne dans les dix dernières années** (le recensement de l'INSEE note que la communauté de communes comptait 4 853 résidences principales en 1999 et 5 210 en 2009, soit + 357 en dix années)**.**

- **Que la communauté de communes prévoit un développement économique plus important,** qui représente 57 % des extensions prévues à 2030, afin de réduire le déficit d'emplois et limiter l'ampleur et le nombre des migrations domicile-travail vers Saint-Quentin.

  De 1999 à 2009, la communauté de communes a perdu 93 emplois, alors que le SCOT envisage une croissance de l'ordre de 900 emplois à 2030.

Si l'intensité du développement résidentiel et économique sera donc plus grande dans la période future,

la consommation unitaire par nouveau logement et par nouvel emploi est donc inférieure à celle de la période passée, justifiant ainsi les objectifs de diminution de la consommation d'espace déterminés par la Loi portant engagement national pour l'environnement et repris par le SCOT.

En particulier pour les logements, la densité prévue par le SCOT est de 16 à 17 logements à l'hectare, alors que la consommation passée était (cf. étude DREAL) **de l'ordre de 6 logements à l'hectare en moyenne…**